



Versement intérêts retards d une assurance vie

Par **Marie Luce**, le **23/11/2019** à **11:41**

Bonjour

je suis seul bénéficiaire d une assurance vie souscrite par mon père après 70 ans donc réintroduite dans la succession

Après 15 ans de procédures judiciaires suite à désaccord entre les 3 héritiers le juge a statué en réintroduisant le montant du capital correspondant à la date du deces.

La compagnie d assurance vient de me verser le capital **PLUS** les intérêts ... de la date du décès à aujourd'hui.

que dois je verser au notaire? Juste le capital qui figure dans le jugement ou les 2.

je n ai rien trouvé à ce sujet. Y a t'il peut être une jurisprudence?

merci

Par **youris**, le **23/11/2019** à **13:20**

bonjour,

en princioe une assurance-vie même souscrite après 70 ans n'a pas vocation à faire partie de la succession du souscripteur et ne concerne donc pas le notaire..

seule la fiscalité est différente.

salutaions